

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2023

PV2023-2

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 17 février 2023, s'est réuni, la présidence de Monsieur Jean-Louis REMY, au siège du syndicat sur la commune de MONTGEARD (31560).

COMMUNES	DÉLÉGUÉS		COMMUNES	DÉLÉGUÉS	
AURAGNE	René PACHER	P	MIREMONT	Claude DIDIER	P
AURIBAIL	Serge MARQUIER	P	PUYDANIEL	Thierry BONCOURRE	P
AUTERIVE	Joël MASSACRIER	P	SAINT MARTIN D'OYDES	Aurélié CANTIE	P
BEAUMONT SUR LEZE	Patrick BECOURT	P	SAINT QUIRC	Serge BERENGUER	E
BRIE	Daniel BELONDRADE	P	VILLENEUVE DU LATOU	Didier LAURENS	E
CANTE	Jean-Jacques GIMENO	P	TERRES DU LAURAGAIS	Christian ANDRIEU	A
CAUJAC	Marc MIRANI	P	TERRES DU LAURAGAIS	Laurette BEAUMONT	P
CINTEGABELLE	Jean-Louis REMY	P	TERRES DU LAURAGAIS	Nadine ROUGE	A
DUFORT	Michel DEL PONTE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Eric GALAUP	P
PERCE	Jean-Louis MAGGIOLO	E	TERRES DU LAURAGAIS	Gisèle GIUGLARDO ANTONY	Pouv
ESPLAS	Eric MARTY	E	TERRES DU LAURAGAIS	Nathalie SOULOUMIAC	S
GAILLAC TOULZA	Hubert MESPLIE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Serge KONDRYSZYN	P
GRAZAC	Christophe DEMESSANCE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Jean-Pierre WASSER	S
GREPIAC	Dominique MARQUET	P	TERRES DU LAURAGAIS	Michel TOUJA	P
JUSTINIAC	Christine VALLES	A	TERRES DU LAURAGAIS	Muriel LACHEROY	S
LABATUT	Denis LEMOINE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Olivier MEROU	E
LABRUYERE DORSA	Henri Pierre BRANCOURT	E	TERRES DU LAURAGAIS	Marc METIFEU	P
LAGARDELLE SUR LEZE	Serge DEJEAN	E	TERRES DU LAURAGAIS	Patrick PALLEJA	E
LAGRACE DIEU	Mickaël PAGNAC	S	TERRES DU LAURAGAIS	Marielle PEIRO	P
LISSAC	Guy MERCADIE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Delphine TATAREAU	A
MARLIAC	Béatrix GIRAULT	E	TERRES DU LAURAGAIS	Danielle DALE	E
MAURESSAC	Christophe FREZOU	E	TERRES DU LAURAGAIS	Abdelrani MAHCER	P
MAZERES	Louis MARETTE	E	TERRES DU LAURAGAIS		

P : Présent(e)

E : Excusé(e)

Pouv : Excusé(e) ayant donné procuration

A : Absent(e)

S : Suppléant(e)

Assistaient également à la réunion :

- Madame Mélanie BARDEAU – Directrice Générale des Services
- Madame Viviane DARAM – Assistante de direction

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis REMY

Date de la convocation : 17 février 2023

OUVERTURE DE SÉANCE A 18H00

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel, Monsieur Denis Lemoine (LABATUT) est désigné secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du compte rendu du 01 décembre 2022

Monsieur le Président rappelle aux délégués le compte-rendu de la séance du 01 décembre et demande au Comité d'émettre des observations s'il y a lieu.

Le compte-rendu est adopté avec 27 voix POUR et 1 ABSTENTIONS (0 CONTRE).

2. Approbation du compte rendu du 05 janvier 2023

Monsieur le Président rappelle aux délégués le compte-rendu de la séance du 05 janvier et demande au Comité d'émettre des observations s'il y a lieu.

Le compte-rendu est adopté avec 28 voix POUR (0 ABSTENTIONS et 0 CONTRE).

3. Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

DATE	Descriptif	Chantier / Service Utilisateur	MONTANT HT.
02/01/2022	CATERPILLAR	Travaux neufs	947,05
25/11/2022	UGAP	Usine	394,29 €
02/12/2022	1200 ml PVC Ø 75 et 2000 ml PEHD Ø 40	Travaux neufs/ CVM 2023	3 252,00
05/12/2022	LHOIST - Commande réactif chaux usine	Usine	
05/12/2022	PUM	Usine	280,32 €
19/12/2022	Gestion des boites mail	Siège	2 019,20 €
19/12/2022	Migration FIBRE	Siège	921,22 €
19/12/2022	2 tablettes pour techniciens	Siège	561,80 €
19/12/2022	Smartphone Benoit	Siège	274,00 €
19/12/2022	Smartphone Nicolas Hortala	Usine	319,00 €
19/12/2022	Smartphone Stephan Banach	Usine	289,00 €
19/12/2022	Smartphone + abonnement JC Gallois	Usine	137,00 €
19/12/2022	5 cartes SIM M2M	Usine	37,50 €
19/12/2022	Smartphone Dorian Rascol	Usine	294,00 €
19/12/2022	Maintenance annuelle INFOGEREUR 2023	Siège	5 998,00 €
21/12/2022	Reprogrammation Centrale chauffage siège	Siège	222,00 €
10/01/2023	Devis percement conduite amiante Laurière - branchement Picarrou	Technique-branchement	812,50 €
13/01/2023	Installation NOGEMA sur tablette C. Montoya	Siège	670,00 €
13/01/2023	MASTRIA peinture Saint Léon	Réseau / Saint Léon	185,55 €
13/01/2023	MACHEREY NAGEL laboratoire	Usine	661,75 €
13/01/2023	BECOT huile	Usine	528,15 €
24/01/2023	KEMIRA coagulant	Usine	8 040,00 €

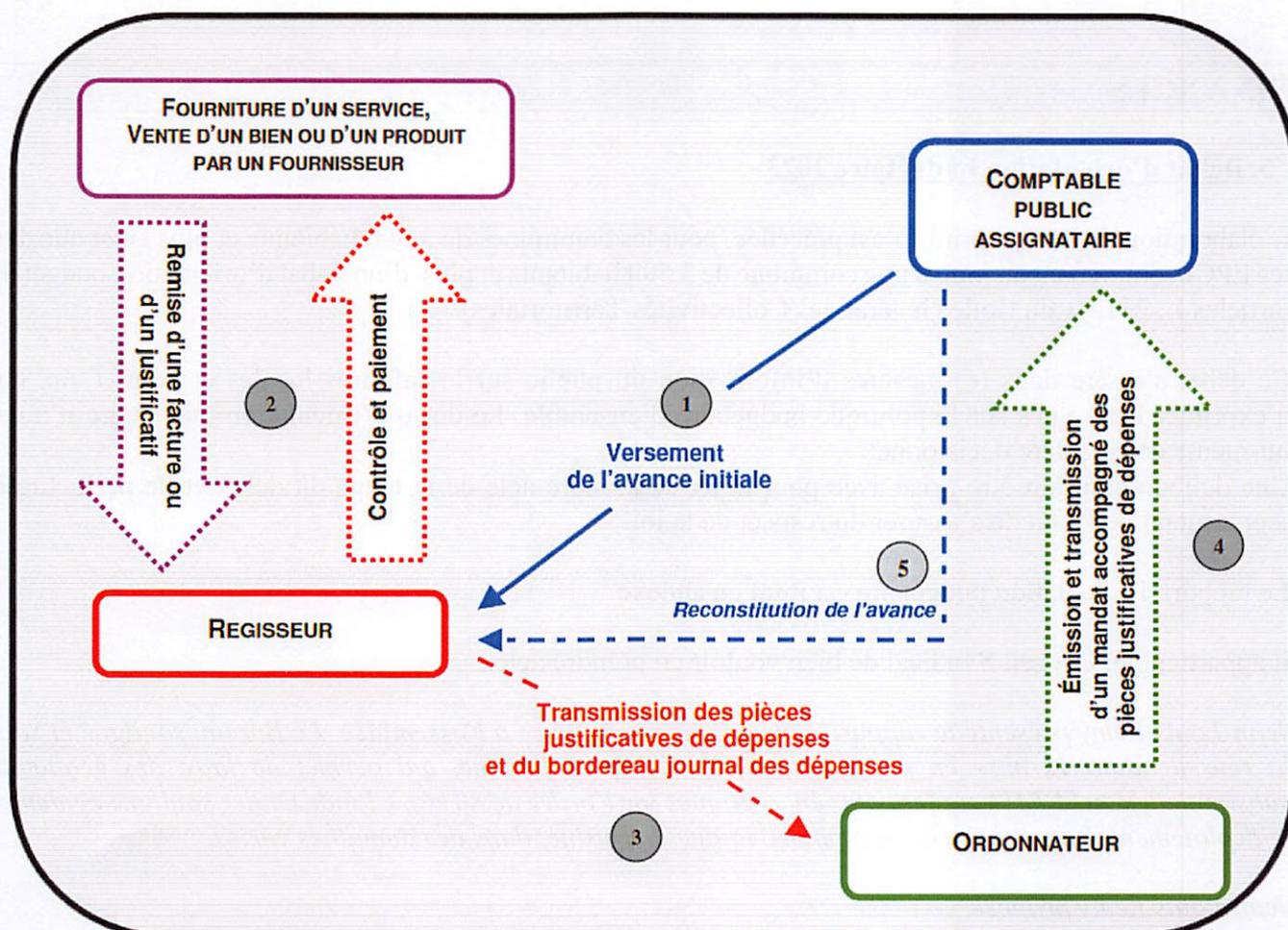
25/01/2023	UGAP	Usine / réseau	601,30 €
25/01/2023	COLOMBIE CADET	Usine	197,13 €
26/01/2023	RECCA	Usine	441,90 €
26/01/2023	BENE INOX	Usine	172,24 €
02/02/2023	NEGOFIX	Pierre	2060.44
02/02/2023	SOLYD	Pierre	1964.53
03/02/2023	SUPER U	Usine	58,51 €
10/02/2023	CSEM CAPDEVILLE	Pierre	1 095,24 €
13/02/2023	2 téléphones (Blackview 8800 et 4900) pour SG et PM	Siège	429,00 €
13/02/2023	ASO	Pierre	418,14 €
15/02/2023	Contrat conciergerie technique UNIXIAL 2023	Siège	1 250,00 €

Aucune remarque n'est faite de la part de l'assemblée.

4. Création d'une régie d'avance

Une régie d'avances permet de charger un régisseur d'opérations de dépenses d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public local au nom et pour le compte de son comptable public assignataire.

Le régisseur d'avances ne peut effectuer que les dépenses prévues par l'acte constitutif de la régie et conformes à la réglementation en vigueur.



Monsieur le Président vous propose de mettre en place une régie d'avance à hauteur de 1000€ et ainsi pour régler plus simplement certaines dépenses du SPEHA, notamment des achats en ligne qui aujourd'hui se font directement par les agents et par remboursement à postériori.

La régie pourrait prendre en charge les dépenses suivantes :

- Menues dépenses pour les frais postaux et autres prestations relatives au courrier.
- Menues dépenses pour l'achat de petites fournitures : produit d'entretien, denrées alimentaires périssables, fournitures de bureau, fournitures diverses pour l'entretien des bâtiments, du matériel technique, informatique et téléphonique
- Les frais de missions, de stage et de concours : billets de train, billets d'avions, frais d'hôtel, frais d'inscription, frais de stationnement et autres menues dépenses liées aux déplacements effectués dans le cadre des missions et représentations effectués par les agents du SPEHA, les élus dûment habilités par les instances.
- Frais liés aux formalités administratives (cartes grises, enregistrements, actes notariés..).
- Abonnement, adhésions et licences de logiciels.
- Dépenses liées aux impressions et reprographie.
- Inscriptions à colloques, conférences, en lien avec les domaines d'activité du SPEHA.

Le mode de paiement mis en place pourrait être la carte bancaire et pourrait être utilisée pour les paiements via un site internet.

Des questions sont posées par l'assemblée sur la possibilité d'avoir ce type de régie pour d'autres collectivités, sur les moyens de paiement possible et sur le fait que ce compte est géré par la Trésorerie Publique de Revel. Il est demandé si ce compte est réalimenté chaque début de mois à hauteur de 1000 € : cela est confirmé par Mélanie Bardeau.

L'assemblée vote pour la création de cette régie de recettes avec 28 voix POUR (0 CONTRE, 0 ABSTENTION).

La création de la régie d'avance est votée à l'unanimité.

FINANCES

5. Débat d'orientation budgétaire 2023

L'élaboration du budget primitif est précédée, pour les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, d'un débat d'orientation budgétaire (articles L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas, lui-même de caractère décisionnel.

Une délibération doit être prise avec pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Le rapport d'orientation budgétaire est joint en annexe

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en prendre acte.

Jean-Louis Rémy présente le rapport d'orientation budgétaire à l'assemblée. Le Bureau souligne et salue la réussite dans la mise en place du travail de nuit à l'Usine, qui permet de faire des économies substantielles au SPEHA sur les coûts énergétiques (de l'ordre de 80 k€). Claude Didier souligne également le déploiement des travaux en régie pour l'équipe de l'usine, dans des domaines variés.

Jean-Louis Rémy propose :

- soit d'augmenter le prix de l'eau de 10 cts d'euros en 2024, et de s'autoriser à refaire un point financier l'année prochaine pour envisager éventuellement une nouvelle augmentation pour prendre en compte la hausse des prix (énergie, matières premières, réactifs etc),

- soit d'augmenter directement le prix de l'eau de 15 cts dès maintenant pour mieux prendre en compte l'impact de la hausse des prix et des dépenses du SPEHA.

Monsieur Mahcer donne son avis et indique qu'il serait davantage favorable à une augmentation directe de 15 cts d'euros en 2024.

Des questions sont posées sur la date d'application des nouveaux prix : il est rappelé que la hausse du prix de l'eau proposée sera applicable en 2024, du fait de périodes de facturation appliquées à cheval sur 2 années civiles.

Monsieur Mesplié demande si l'augmentation de 12 € pour un foyer moyen (120 m³/an) comprend toutes les taxes : c'est bien le cas.

Une question est posée sur la disponibilité de la ressource : Mélanie Bardeau confirme que le SPEHA a observé une baisse importante des niveaux d'eau dans les rivières Hers et Ariège au niveau des captages, en octobre-novembre 2022. Le remplissage du barrage de Montbel est d'environ 30 % en février 2023, ce qui reste très bas. Cependant, les gestionnaires de la retenue estiment que le taux d'enneigement sera suffisant pour assurer les besoins habituels en 2023. La pluviométrie de printemps sera néanmoins déterminante.

Une question est posée sur l'existence ou non de ressources alternatives pour le SPEHA en cas d'insuffisance sur les cours d'eau : le SPEHA a la chance de pouvoir disposer de deux ressources superficielles différentes. La Direction regarde également les possibilités de remobilisation des ressources en eau souterraine qui ont été fortement contaminées par les nitrates et probablement par les produits phytosanitaires ces dernières décennies. Une étude interne va être lancée en 2023.

Jean-Louis Remy invite l'assemblée à voter sur l'augmentation du prix de l'eau pour 2024 :

- Augmentation de 10 cts d'euros : 25 POUR, 3 CONTRE, 0 ABSTENTION
- Augmentation de 15 cts d'euros : 3 POUR, 25 CONTRE, 0 ABSTENTION

L'augmentation du prix de l'eau applicable en 2024 sera donc de 10 cts d'euros.

6. Tarification applicable au 1er janvier 2024

Monsieur le Président informe l'assemblée des tarifs appliqués sur l'ensemble du territoire et propose une augmentation le prix de vente de l'eau de 1,29 à 1,39 €/m³ et d'augmenter les frais de dossier de 10%, soit 33 € HT (contre 30 € HT auparavant) et de les appliquer à la fois à l'abonné entrant et à l'abonné sortant (à l'heure actuelle, seuls les abonnés entrants étaient redevables de ces frais). Il est donc proposé au vote les tarifs suivants pour 2024 :

LIBELLÉ		PROPOSITION 2022		
		HT	TVA	TTC
PART VARIABLE				
Prix de vente au m ³		1.39	5.50%	1.466
Redevance prélèvement		0.09	5.50%	0.10
Redevance contre la pollution d'origine domestique		0.33	5.50%	0.348
Fuite après compteur : Prix du m ³		0.33	5.50%	0.348
ABONNEMENTS				
Diamètre	15 & 20	57.00	5.50%	60.14
	30/32	67.00	5.50%	70.69
	40	78.00	5.50%	82.29
	50	164.00	5.50%	173.02
	60	164.00	5.50%	173.02
	80	206.00	5.50%	217.33
	100	249.00	5.50%	262.70
	150	394.00	5.50%	415.67
Diamètre compteurs combinés	60/20	221.00	5.50%	233.16

	80/20	263.00	5.50%	277.47
	100/20	306.00	5.50%	322.83
Frais de dossier pour changement de locataire ou propriétaire		33.00	20.00%	39.60
Frais de fermeture de branchement		81,50	20.00%	97.80

L'assemblée est d'accord avec le maintien du tarif des frais de fermeture des branchements. Jean-Louis Rémy exprime son souhait de créer un groupe de travail qui réfléchira à la création de nouvelles lignes de frais permettant de mieux prendre en compte et de facturer le temps passé et la mobilisation des agents sur les dossiers complexes (abonnés récalcitrants ou réfractaires, bailleurs sociaux faisant de la rétention d'informations etc). Monsieur Mahcer signale son souhait de faire partie de ce groupe de travail. Jean-Louis Rémy se dit favorable à cette organisation de travail.

Le tableau des tarifs suivant est mis au vote de l'assemblée : 28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION. Le tableau des tarifs 2024 est voté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

7. Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités ou remplacement d'agents fonctionnaires absents sur poste permanent pour l'année 2023

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que le SPEHA recrute des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées, des missions spécifiques, surcroît d'activité ou renfort des équipes et également des accroissements saisonniers.

L'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale autorise, dans ce cas, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

- ✓ A un accroissement temporaire d'activité (article 3 1°). La durée est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs
- ✓ A un accroissement saisonnier d'activité (article 3 2°). La durée est limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs.
- ✓ Au remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels (article 3 -1), à temps partiel, en congés annuels, en congé maladie, en congé maternité, en congé parental...

Conformément à l'article 34 de la même loi, ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil syndical.

Un objectif de maîtrise des emplois pour remplacement, accroissement temporaire et saisonnier d'activité est établi pour l'année 2023 afin de respecter les contraintes budgétaires de la masse salariale. Le taux d'utilisation de chacun de ces emplois et leur répartition dans les services.

Monsieur le Président propose pour l'année 2023 la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité et pour remplacement d'agents fonctionnaires absents sur poste permanent. Ces emplois sont répartis selon les besoins dans les directions du SPEHA. En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois à temps complet, qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services.

SERVICE	Cadre d'emplois	Nombre d'emplois	Temps de travail
Usine	Adjoint technique	1	Temps complet
	Technicien	1	Temps complet
Technique	Adjoint technique	2	Temps complet
	Agent de maîtrise	1	Temps complet
Administratif	Adjoint administratif	2	Temps complet

Il est proposé à l'assemblée de voter pour la création de ces emplois. Le résultat du vote est le suivant : 28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

La création de ces emplois est donc votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur les nouvelles embauches

Mélanie Bardeau présente les deux nouveaux embauchés au SPEHA : Sabrina Martinez qui a rejoint le service « abonnés » le 06/02/23 et Stéphane Grandjean qui a intégré les fonctions de géomaticien le 13/02/23. Leur intégration se passe très bien durant cette période de formation.

- Avancement des changements de compteur en radio-relève

Communes au 13/02/2023	Nombres de compteurs	Nombres de compteurs radio	Restant à changer	% restant
AIGNES	147	135	12	8%
AURAGNE	248	165	83	33%
AURIBAIL	91	71	20	22%
AUTERIVE	717	685	32	4%
BEAUMONT SUR LEZE	752	493	259	34%
BEAUTEVILLE	89	85	4	4%
BRIE	94	43	51	54%
CAIGNAC	196	195	1	1%
CALMONT	1265	1211	54	4%
CANTE	114	71	43	38%
CAUJAC	413	304	109	26%
CINTEGABELLE	1559	1356	203	13%
DURFORT	64	33	31	48%
ESPERCE	170	113	57	34%
ESPLAS	60	24	36	60%
GAILLAC TOULZA	520	210	310	60%
GARDOUCH	672	660	12	2%
GIBEL	203	201	2	1%
GRAZAC	360	272	88	24%
GREPIAC	491	480	11	2%
JUSTINIAC	35	16	19	54%
LABATUT	82	44	38	46%
LABRUYERE DORSA	132	130	2	2%
LAGARDE	221	221	0	0%
LAGARDELLE SUR LEZE	1399	889	510	36%
LAGRACE DIEU	237	164	73	31%
LISSAC	136	93	43	32%
MARLIAC	82	50	32	39%
MAURESSAC	214	146	68	32%
MAUVAISIN	133	112	21	16%
MAZERES	2137	1892	245	11%
MIREMONT	1162	799	363	31%
MONESTROL	35	35	0	0%
MONTCLAR LGS	106	103	3	3%
MONTESQUIEU LGS	480	464	16	3%
MONTGEARD	298	287	11	4%
NAILLOUX	1750	1725	25	1%
PUYDANIEL	287	192	95	33%
RENNEVILLE	237	235	2	1%
SAINT MARTIN D OYDES	10	9	1	10%
SAINT QUIRC	185	130	55	30%
Communes au 13/02/2023	Nombres de compteurs	Nombres de compteurs radio	Restant à changer	% restant
SAINT SULPICE SUR LEZE	2	1	1	50%
SAINT YBARS	39	24	15	38%
SAVERDUN	48	29	19	40%
SEYRE	69	63	6	9%
ST LEON	539	342	197	37%

VIEILLEVIGNE	153	136	17	11%
VILLENEUVE DU LATOU	5	2	3	60%
Total général	18438	15140	3298	18%

Marc Métifeu présente l'avancement de la mise en place des compteurs-radio.

L'effort de déploiement est resté soutenu en 2022 et il ne reste plus que 3298 compteurs radio à installer. Cette technologie est bénéfique pour améliorer la détection de fuites chez les particuliers. Elle permettra également d'avoir une facturation plus ajuster aux consommations réelles, et d'accélérer les campagnes de relevé des compteurs.

Monsieur Mahcer demande si le déploiement a suivi une organisation particulière. Marc Métifeu indique que le déploiement a été priorisé dans les communes où les changements de compteurs étaient les plus rapides, pour s'étendre ensuite dans les secteurs plus compliqués (compteurs en domaine privé, maisons, secondaires etc).

- Bilan de la mensualisation et prélèvement

Date	Nombres de contrat actif	Nombres de mensualisés	%	Nombres de prélevés	%	% Total
13/02/2023	18440	2245	12,2 %	1052	5,7 %	17,90 %

Jean-Louis Rémy indique qu'un taux de 12 % d'abonnés mensualisés est un bon résultat.

Mélanie Bardeau précise que la mise en œuvre de ce service est profitable aux abonnés, mais demande un travail important au service abonnés.

Pas d'autre remarque particulière.

→ FIN DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19H40

Signatures :

Président,
Monsieur Jean-Louis REMY

Secrétaire,
Monsieur Lemoine

